

**PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT**

**REPUBLIQUE DU CONGO**  
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 95/123 du 13 Juillet 1995  
portant nomination de Monsieur (TSENGUE TSENGUE)  
en qualité de Secrétaire Permanent, Directeur du Projet MIR.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 15 Mars 1995 ;

Vu le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/26 du 13 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/27 du 13 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/32 du 22 Janvier 1995 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/121 du 13 Juillet 1995 portant création d'un comité interministériel chargé du programme de mise en oeuvre des marchés d'intérêt régional et des marchés d'intérêt national ;

Vu le décret n° 95/122 du 13 Juillet 1995 portant organisation du Secrétariat du comité interministériel chargé du programme de mise en oeuvre des marchés d'intérêt régional et des marchés d'intérêt national.

**DECRETE :**

**ARTICLE PREMIER :** Monsieur (TSENGUE TSENGUE) Ingénieur, est nommé Secrétaire permanent, Directeur du Projet MIR.

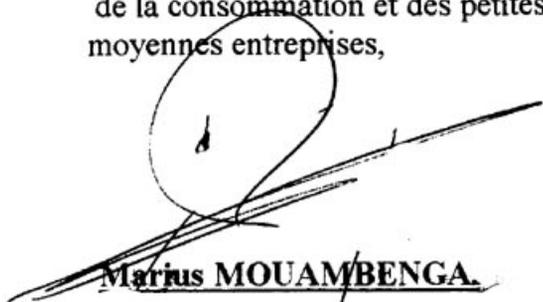
**ARTICLE 2** : Monsieur TSENGUE TSENGUE percevra les indemnités de fonctions prévues par la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3** : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera ~~créé~~ publié au Journal Officiel. ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Fait à Brazzaville, le 13 Juillet 1995

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Commerce, de l'artisanat,  
de la consommation et des petites et  
moyennes entreprises,

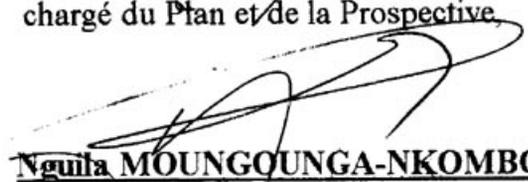


Marius MOUAMBENGA.



Général J.J. YHOMBY-OPANGO

Le Ministre de l'Economie et des Finances,  
chargé du Ptan et de la Prospective,



Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

